NOTA : Plats carbone Sika Carbodur S1012, largeur 100mm et ep. 1,2mm ou équivalent

NOTA : Plats carbone Sika Carbodur S812, largeur 80mm et ep. 1,2mm ou équivalent

NOTA : Solutions de renforcement à ajuster après curage

NOTA : Sous réserve de conformité de l'existant avec les DOE

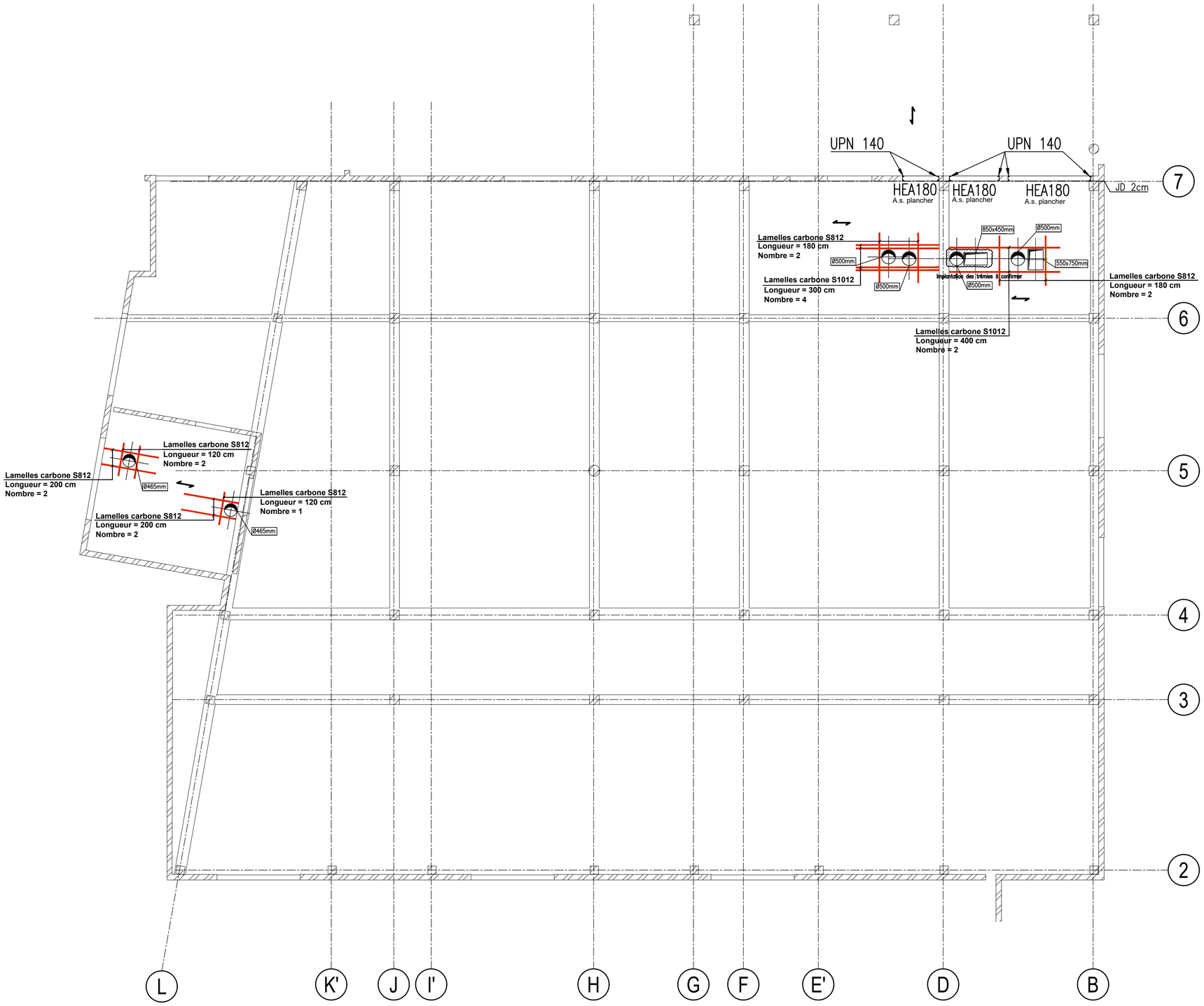
NOTA : L'ensemble des côtes sera à faire valoir suivant l'existant

NOTA : Prévoir protection au feu des plats carbone de type PROMAT

NOTA : Prévoir étaiement en phase provisoire

NOTA : Prévoir matage au dessus des profilés

NOTA : Prévoir chevillage des poteaux métalliques dans le voile BA



0 1 2 3 4 5

ECHELLE : 1:50

Classe d'exposition du béton	Béton coulé en place	Applications	Cnom (cm) (hors CF)
Aucun risque de corrosion, ni d'attaque			
X0	C16/20*	Gros béton de fondations	5
Corrosion par carbonatation			
XC1	C25/30*	Structures intérieures, ouvrages protégés (étanchéité,...)	2.5
XC2	C25/30*	Ouvrages au contact de la terre et/ou eau, fondations, réservoirs	3.5
XC3	C25/30*	Ouvrages extérieurs abrités, structures intérieures avec humidité modérée	3.5
XC4	C25/30*	Ouvrages au contact de l'eau alternativement humides et secs	4
Corrosion par les chlorures autres que marins			
XD1	C25/30*	Béton armé exposé à des chlorures transportés par voie aérienne	4.5
XD2	C30/37*	Piscines, structures exposées à des eaux industrielles	5
XD3	C35/45*	Ponts, chaussées, dalles parcs de stationnement ouverts, rampes, plages de piscine (structures non étanchées), bacs tampon	5.5
Corrosion par les chlorures présents dans l'eau de mer			
XS1	C30/37*	Béton armé exposé à des chlorures transportés par voie aérienne (entre 500m et 5km de la côte)	4.5
XS2	C30/37*	Structures marines immergées en permanence	5
XS3	C35/45*	Zone de marnage ou à moins de 500m de la côte, soumises aux embruns	5.5
Attaque gel - dégel			
XF1	C25/30*	Structures extérieures non étanchées (gel faible ou modéré), sans agents de déverglaçage	4
XF2	C25/30*	Structures extérieures non étanchées (gel faible ou modéré), avec agents de déverglaçage	4.5
XF3	C30/37*	Structures extérieures non étanchées (gel sévère), sans agents de déverglaçage	4.5
XF4	C30/37*	Structures extérieures non étanchées (gel sévère), avec agents de déverglaçage	5
Attaques chimiques			
XA1	C30/37*	Structures en contact d'un sol et/ou eau faiblement agressive	4.5
XA2	C35/45*	Structures en contact d'un sol et/ou eau moyennement agressive	5
XA3	C40/50*	Structures en contact d'un sol et/ou eau fortement agressive	5.5

(*) Contrainte de béton minimale à employer suivant la classe d'exposition (sauf indication contraire en plan ou en cartouche)

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE	VERIFIE
0	30/07/2026	1ère DIFFUSION	V.PELLETIER	A.LOISEAU

LEGENDES

- Agglos creux
- Agglos pleins
- Briques
- Blocs à bancher
- Béton armé
- Béton cyclopeen
- Béton cellulaire
- Remblai
- Niveau supérieur B.A.
- Niveau supérieur éléments maçonnés
- Existant

REGLEMENTATION EUROCODES

±0.00 = ... NGF

DONNEES DU PROJET :
- Catégorie d'importance de l'ouvrage : III
- Zone de sismicité de niveau : 2
- Classe de ductilité : Projet non-sismique
- Coupe feu : 2h

CHARGES PERMANENTES :
- CP = 200 kg/m² (BAT A - R+2)
- CP = 350 kg/m² (toiture non accessible)
- -
- -

CHARGES D'EXPLOITATION :
- CE = 250 kg/m² (BAT A - R+2)
- CP = 100 kg/m² (toiture non accessible)
- -
- -

DONNEES GEOTECHNIQUES :
- Rapport d'étude géotechnique :
- Contrainte de sol à l'ELS :
- Ancrage et sol d'assise :
- Classe de sol :

BETONS POUR BETON ARME (suivant norme NF EN 206) :
- fck = 25 MPa

ACIERS :
- H.A. (S500B) : fyk = 500 MPa (η1 = 1 ; η2 = 1 si Ø≤32mm)
- Acier doux : fyk=235 MPa (crochets de levage uniquement)
- Treillis soudés (S500B) : fyk = 500 MPa
- Rayon du mandrin de cintrage : 2Ø (si Ø≤16mm) ou 3,5Ø (siØ>16mm)

AREST INGÉNIEURS EN BÂTIMENT NANTES
Etudes Structures
Béton Armé & Charpente
Z.A. de la Forêt - 8, rue Chante Merle
BP7 - 44140 LE BIGNON
Tél. : 02.40.26.26.00
E-mail : infos-nantes@arest.fr

ARCHITECTE
OSMOZEO

BUREAU DE CONTROLE
-

ENTREPRISE
-

BATIMENT MCO CHU BREST SITE CARHAIX

29 200 - CARHAIX PLOUGUER

R+1
Vue en plan

ECHELLE	DOSSIER	PHASE	PLAN N°	INDICE
1/100	25.11.816N	DCE	1	0

tous droits de reproduction réservés – usage interdit sans autorisation